

Voici ce qu'il faut savoir...

En cas de tempête de neige, de verglas ou autres phénomènes météorologiques, il se peut que nous devions suspendre les services éducatifs dans nos établissements scolaires.

La décision de maintenir ou de suspendre les services est prise par la directrice générale le plus tôt possible selon les informations recueillies auprès d'Environnement Canada, des transporteurs scolaires, de la direction du transport scolaire ainsi que des centres de services scolaires voisins.

Suspension des cours?

La décision de suspendre les services est diffusée par le Centre de services scolaire aux endroits suivants :

- sur la page d'accueil de son site Web www.cssdhr.gouv.qc.ca;
- sur sa page [Facebook](#) et sur celles des écoles et des centres;
- sur les médias suivants dont : BOOM FM, M-105 FM, 98,5 FM, Première chaîne 95,1 FM, Rouge FM, Radio-Canada, TVA.

Un message spécial est aussi diffusé sur la boîte vocale des établissements et du centre administratif.

Si aucun avis n'indique que les services sont suspendus, cela signifie que tous les établissements sont ouverts comme à l'habitude et que le transport scolaire est offert avec toutes les précautions d'usage.

En cas de désaccord avec la décision du Centre de services scolaire, le choix de garder l'enfant à la maison appartient toujours aux parents.

Nous rappelons qu'il n'y a pas de suspension des services éducatifs en cours de journée à moins d'une situation exceptionnelle. Dans ce cas, la direction d'école communique avec les parents.

Suspension de tous les autres services et des activités

En cas de suspension des services éducatifs, tous les autres services offerts sont aussi suspendus pour la période indiquée : services de garde, Passe-Partout, activités parascolaires et activités avec les municipalités.

Mise à jour des renseignements personnels

Les informations transmises par les parents sont utilisées pour les communications d'urgence. Il est très important de mettre à jour les renseignements fournis à l'école et dans [Mozaik Portail Parents](#).

Sécurité aux abords des autobus scolaires

Le CSSDHR rappelle que les parents sont responsables de la sécurité de leur enfant jusqu'à ce qu'il monte à bord de l'autobus et dès qu'il en descend. La vigilance est donc de mise pour évaluer la pertinence d'aller à la rencontre de l'autobus scolaire au retour de l'école.

Reprise du jour de classe manqué

Dans les jours suivant la fermeture, la direction de l'établissement confirme la date prévue pour la reprise du jour de classe manqué. L'information est aussi publiée sur le site Internet et sur le réseau Facebook du Centre de services scolaire.

Formation professionnelle et formation générale aux adultes

En cas de fermeture, il est possible que les cours pour les adultes et la formation professionnelle soient maintenus pour l'horaire d'après-midi et du soir même si les services éducatifs pour les écoles primaires et secondaires sont suspendus. La décision de maintenir les cours est diffusée sur le site Internet et sur Facebook dès qu'elle est connue. À noter qu'il n'y a pas de reprise des cours pour la journée manquée en cas de fermeture.